



**UNIVERSITEIT
GENT**

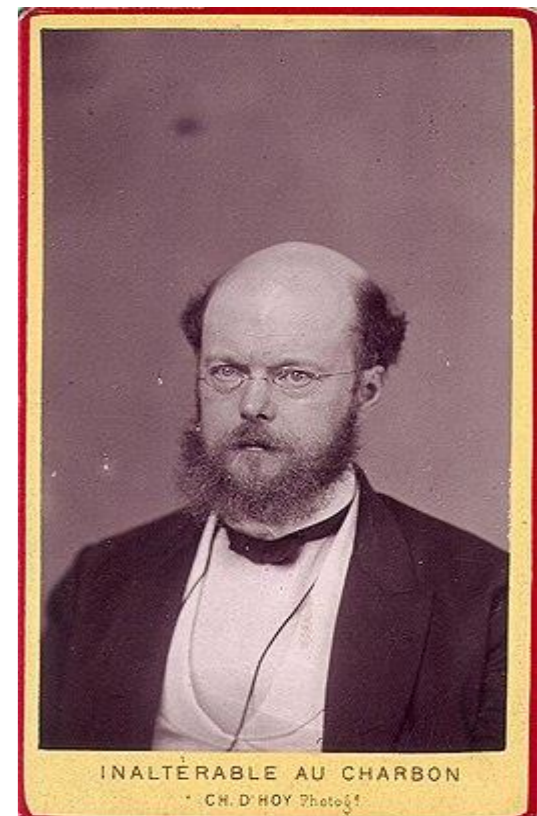
BESTUREN IN TIJDEN VAN PANDEMIE: DOORNIK EN DE ZWARTE PEST VAN 1349-1351

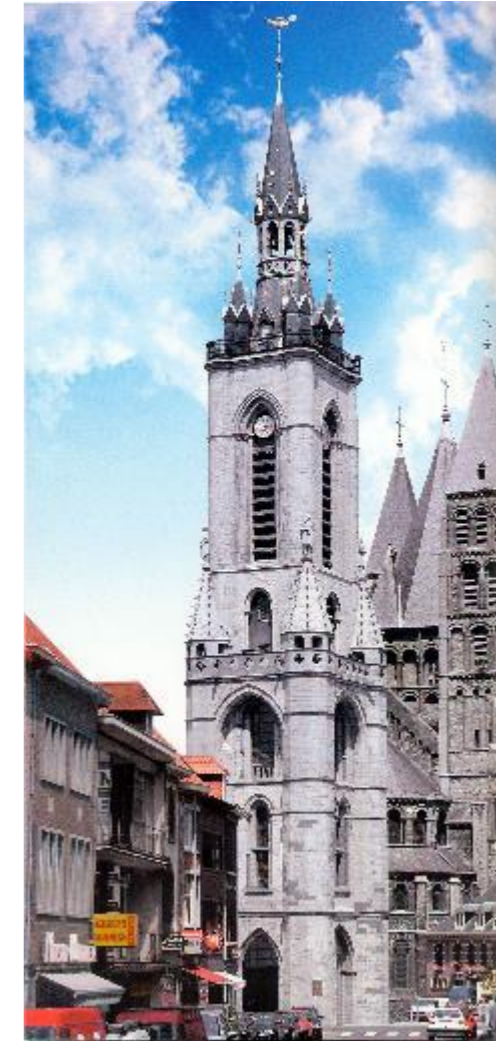
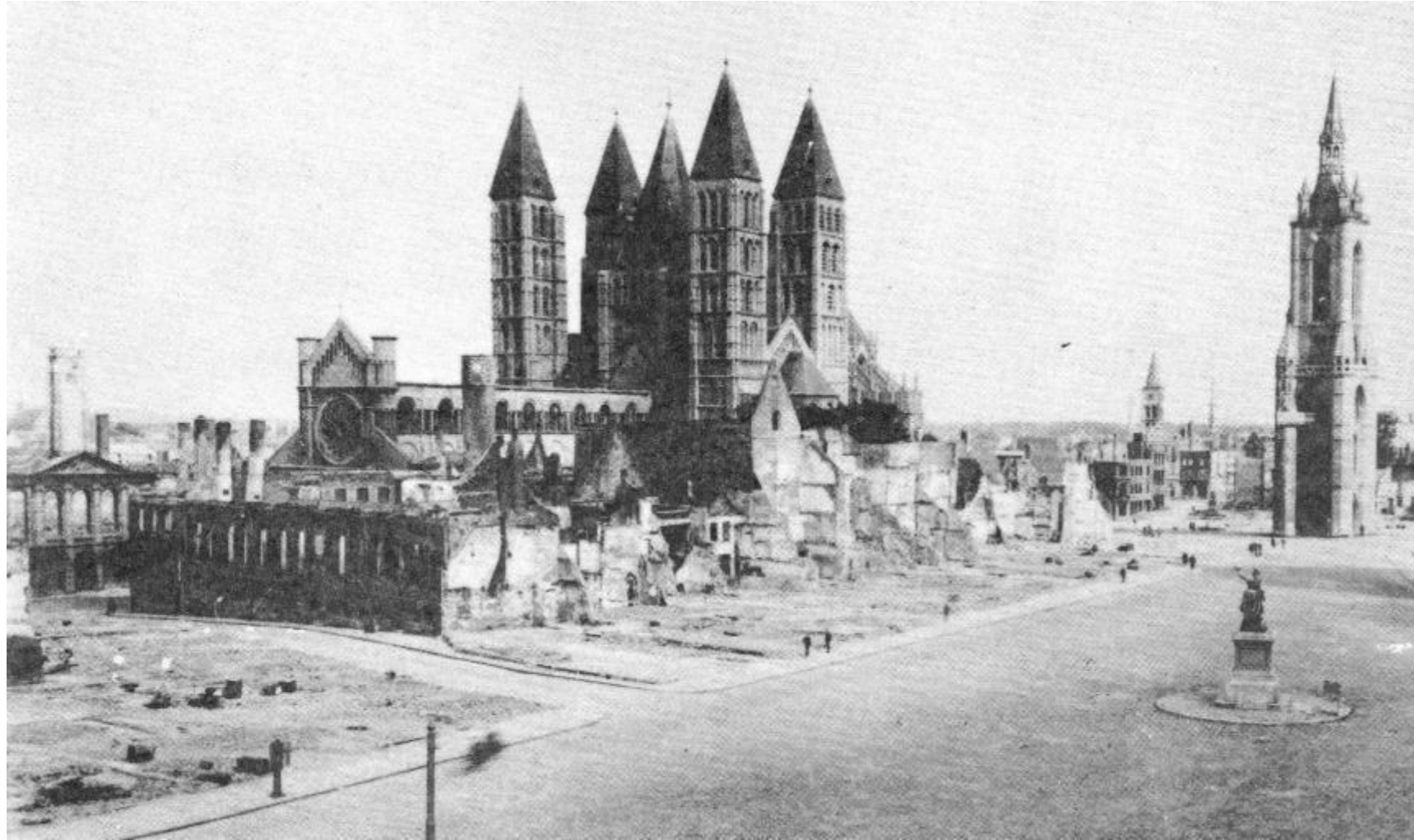
GOUVERNER EN TEMPS DE PANDÉMIE: TOURNAI ET LA PESTE NOIRE DE 1349-1351

Claire Billen, (ULB), Marc Boone (Ughent), 11 maart 2021

DE BRON

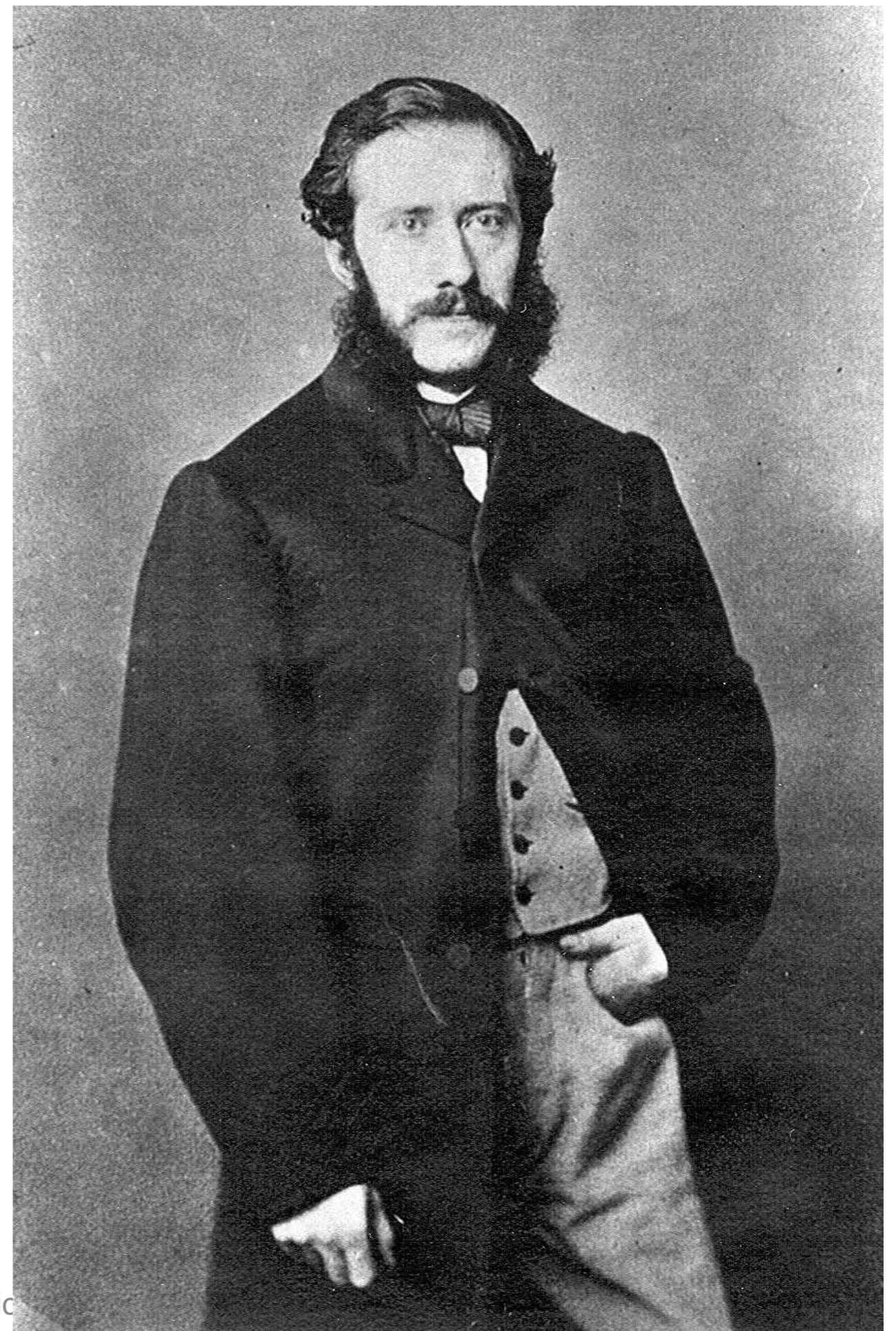
- 14-16 mei 1940: het stadsarchief van Doornik vernietigd in een bombardement
- 2019: De ‘Hennebert’ nalatenschap in de collectie ‘Vliegende Bladen’ van de Gentse universiteitsbibliotheek
- Ferdinand vander Haeghen: ‘Ne jettez jamais un papier’





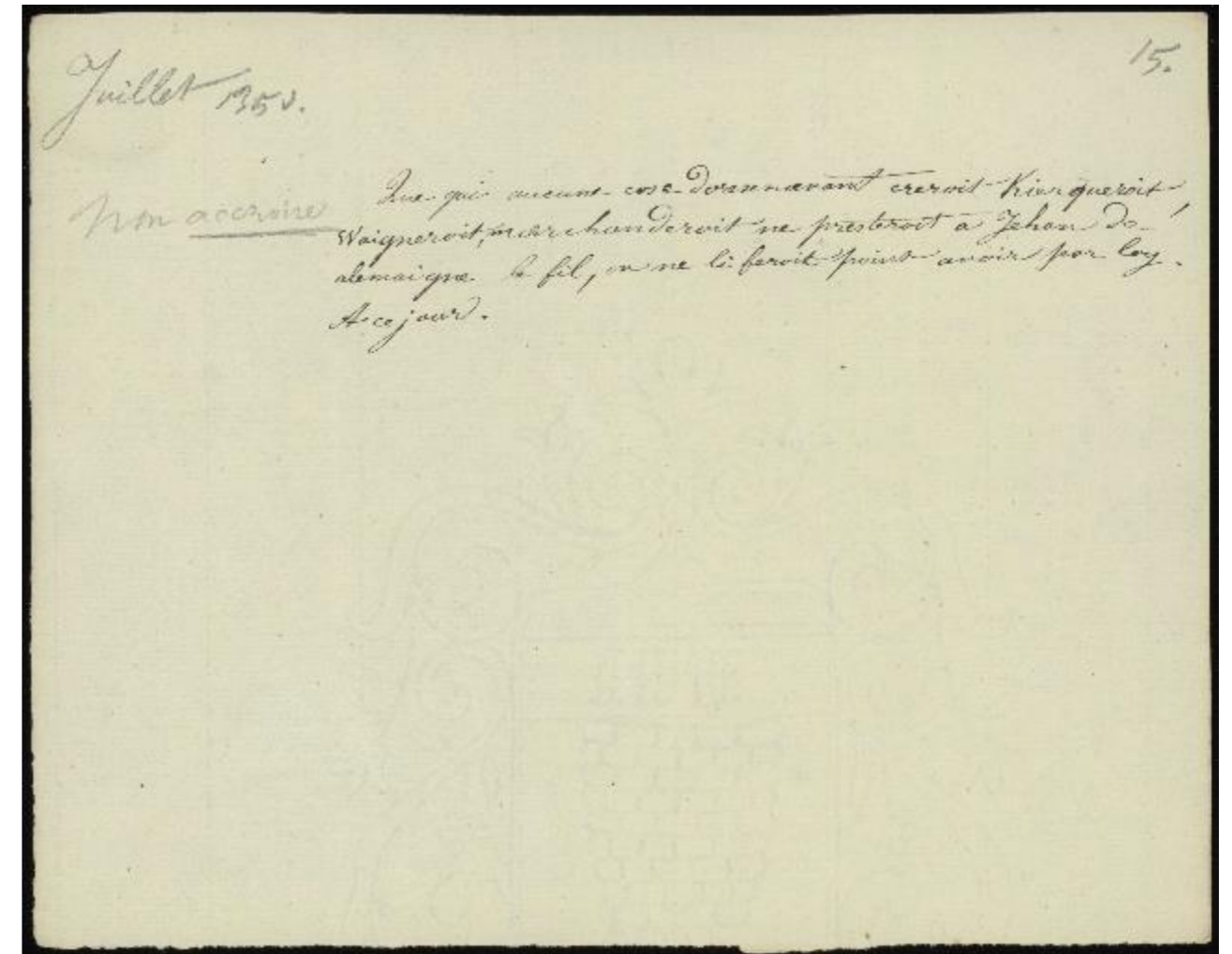
DE BRON

- Frédéric Hennebert (1800-1857) archivaris van Doornik
- Frédéric Hennebert fils (1836-1873) prof geschiedenis aan de Gentse Rijksuniversiteit (1866-1873)
- Libretto 'ni roi, ni reine' (26 Dec.1864)



DE BRON

- Stadsarchief van Doornik: register 336 (papier, ca. 300 pages, « arrêts et ordonnances des consaux depuis 1349 jusqu'à 1364 »)
- Enkel de eerste 30 bladzijden over de jaren 1349-1351 gecopieerd in de Hennebert nota's: 524 fiches (20X15,8 cm) in 11 mappen (Universiteitsbibliotheek Gent, ms. 2341-2342)

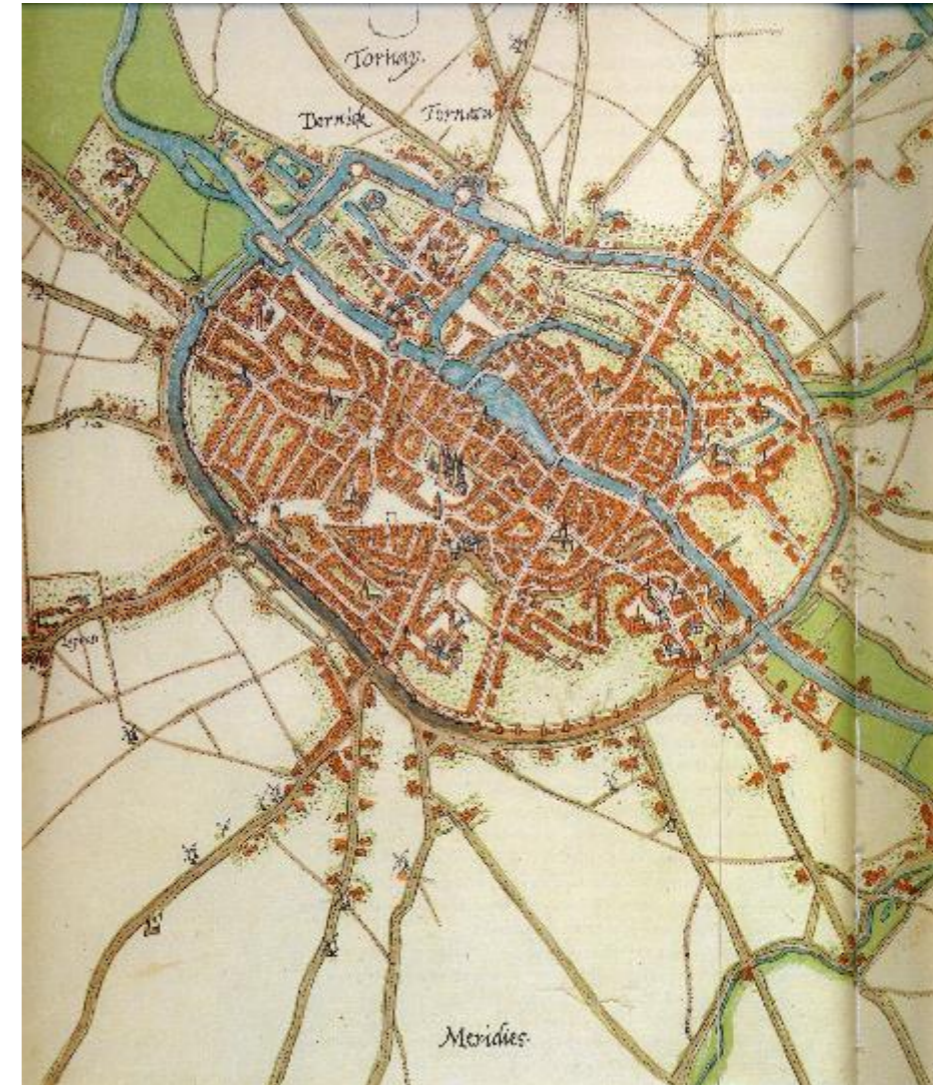


DOORNIK, EEN BISSCHOPSSTAD, FRANSE COMMUNE

- 1147: eerste vermelding van de commune van Doornik
- 1188: confirmatie van de commune door Filips II Augustus, koning van Frankrijk
- 1332: commune opgeheven door koning Filips VI (Valois)
- 1340 (29 Augustus) commune hersteld door Filips VI: “ *droit d’avoir commune en la dite ville et es appendances d’icelle, et de avoir et exercer en ycelle toute justice haute, moiene et basse ; et avec ce, leur donnons toutes les rentes, revenues, pourfis et emolumens, seignories et franchises que il avoient et souloient avoir a cause de la dite commune avant ledit arrest, et qui, par ledit arrest, nous estoient acquises ; les quelles choses nous voulons a euls appartenir plainement et entierement, sanz aucune choses retenir par deviers nous, fors la souveraineté et ressort* » (J. Pycke, *Les documents du Trésor des chartes de la cathédrale de Tournai...*, Tournai, 2012, p. 334-335)



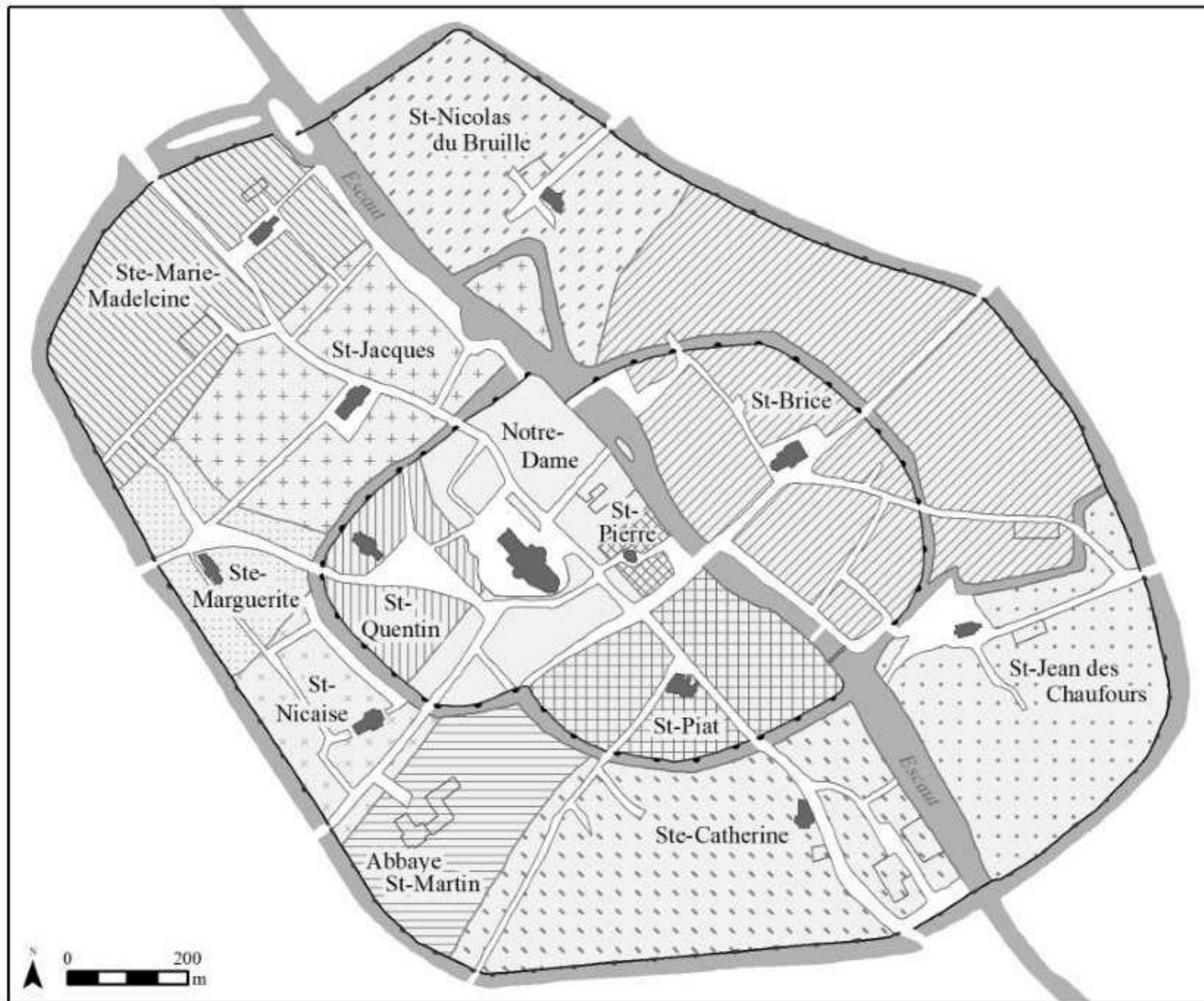
- Doornik/Tournai (16^{de} eeuw)
Jacob van Deventer
- Doornik: een Franse enclave op de Schelde
(grens koninkrijk/keizerrijk)
- Doornik: stad ingebed in het
Vlaams/Henegouws
stedelijk netwerk

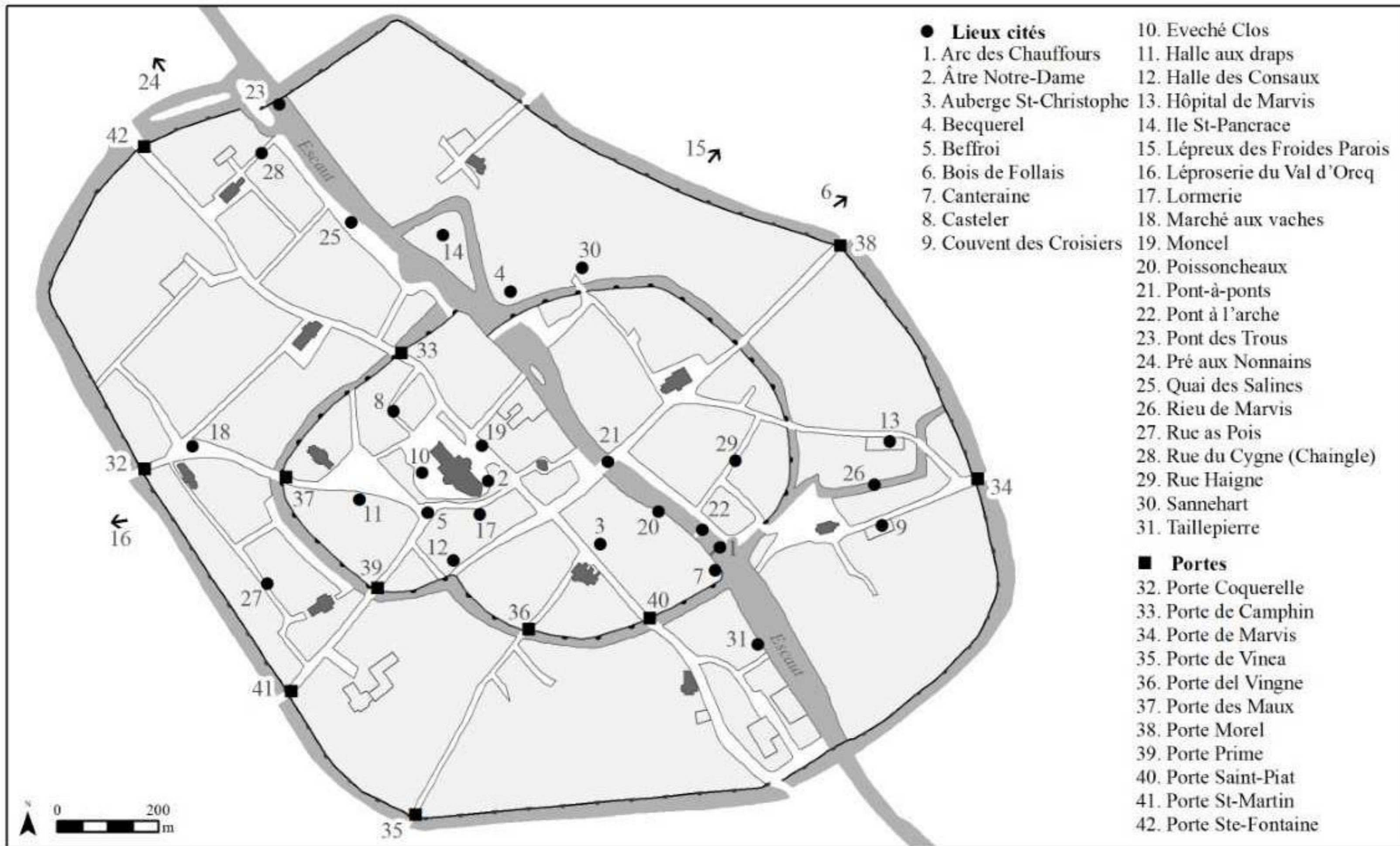


DOORNIK: BISSCHOPSSTAD/FRANSE COMMUNE

- Politieke organisatie: drie raden (consaux) voor 50% hernieuwd elk jaar op 1 oktober
 - 30 eswardeurs (op parochiale basis) verkozen door de ‘chefs d’hôtel’
 - 30 jurés (gezworenen waarvan twee als ‘prévôts’) verkozen door de eswardeurs
 - 21 schepenen gekozen door de eswardeurs, 7 voor elke wijk (Cité, bourg Saint-Brice, le Bruille ou Château) en voorgezeten door een burgemeester

Stedelijke ruimte: linker (kathedraal, belfort, Sint-Martinusabdij) en rechter oever (Saint-Brice)





GOUVERNER TOURNAI EN 1349-1352

Plusieurs sources à combiner:

Registre aux publications n° 336 des Archives de la Ville de Tournai, copié en partie par Frédéric Hennebert

Deux sources narratives contemporaines, éditées:

Henri LEMAÎTRE, *Chronique et Annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai (1272-1352)*, Société de l'Histoire de France, Paris, 1905

Adolphe HOCQUET, *Croniques de Franche, d'Engleterre, de Flandres, de Lile et spécialement de Tournay*, Mons, 1938, p. 107 (Société des bibliophiles belges séant à Mons, n° 38).

Un important matériel de recoupement: les papiers de gestion de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai:

Albert D'HAENENS, *Comptes et documents de l'abbaye de Saint-Martin de Tournai sous l'administration des gardiens royaux (1312-1355)*, Bruxelles, CRH in-8°, 1962

UNE PÉRIODE CRITIQUE!

- Paradoxalement, les bans du Magistrats ne mentionnent jamais, ni la mortalité, ni l'épidémie.
- Seules les sources narratives en font état. Sans elles, beaucoup de mesures prises par les autorités seraient incompréhensibles.
- Par contre, une fois averti, on découvre la peste derrière un grand nombre de bans.

LA MORTALITÉ DERRIÈRE LA LÉGISLATION

- La chasse aux rentes viagères éteintes
- La liquidation de succession de prêteurs sur gages
- Le remplacement rapide d'officiers subalternes
- La réglementation drastique des enterrements
- Le contrôle étroit puis l'interdiction des manifestations pénitentes
- Le contrôle étroit de la moralité publique

ENTERREMENTS À TOURNAI, DANS UN MANUSCRIT DE GILLES LE MUISIS

(KBR, MS 13076-13077)



TROIS SURPRISES:

- La législation relative à l'hygiène publique ne se différencie pas de celle qui avait cours, depuis la fin du XIIIe siècle
- La Ville ne se ferme pas, les populations accourent en ville, on les accueille
- Les élites ne fuient pas la ville

SUR DEUX ANNÉES, QUEL BILAN LÉGISLATIF?

Matières	Nombre de bans	%
Ordre public, fonctionnement de la justice	123	23
Organisation du marché	81	15,2
Organisation de la production	58	11
Finances urbaines	51	9,5
Fixation de prix maximum	42	8
Organisation de la sécurité intérieure et extérieure	40	7,5
Organisation administrative, rémunération des officiers	37	7
Hygiène et environnement	36	7
Moralité publique, défense de l'honneur de la ville	32	6
Questions monétaires	7	1,3
Divers, essentiellement liquidation d'affaires financières privées	24	4,5
Total	531	100

L'ORDRE PUBLIC AU COEUR DE L'ACTION

- La paix dans la ville, garante de l'autonomie urbaine
- Travailler au *Bien Commun*, au *Commun profit*, mission par excellence des autorités urbaines
- Une menace majeure: les pénitents
- Conjonction périlleuse de leur prosélitisme et de la contagion
- Le roi, l'Eglise et la ville contre les dérives religieuses

LE ROI FULMINE CONTRE LES PÉNITENTS

- L'ordonnance du 15 février 1350 (n.s.) pour Tournai:

« ...que tele secte dampnee et reprouvee par la dite eglise de Rome cesse du tout en la dite cité...en constraignant a cesser... ceulz qui la suivent par imposition de peines temporeles, par bans, deffenses et autres voies...en aidant sur ce a sainte eglise par le bras seculier et par main armee se mestier est. »

LES PÉNITENTS, DANS UN MANUSCRIT DE GILLES LE MUISIS

(KBR, MS 13076-13077)



ORDRE PUBLIC ET ÉCONOMIE

- La paix dans la ville est aussi très dépendante du bon fonctionnement de la dette publique
- L'ordre public nécessite un ajustement permanent des prix et des salaires (période de grande instabilité monétaire)
- Il faut traquer les faux-monnayeurs (compétence royale)
- La production (textile) doit s'effectuer, obligation aux artisans de se mettre au travail normalement

CONCLUSIONS 1

- Une activité législative continue et multiple
- Un magistrat tutélaire sur tous les fronts
- La crise permet l'empiétement sur des compétences non urbaines (celles de l'Eglise, celles du roi)
- L'ordre et l'honneur de la ville incluent depuis longtemps la question sanitaire
- La résistance des populations ordinaires se manifeste par la conversion pénitente

CONCLUSIONS 2

- Une peste fulgurante et inédite
- Une adaptation par le non-dit et l'extension du pouvoir
- Les épidémies suivantes seront gérées autrement
- La gestion des aspects sanitaires sera plus spécifique
- Des comparaisons possibles avec la crise de la COVID-19

POLITIQUE ET ÉCONOMIE EN TEMPS DE PESTE



BONNE LECTURE! ...



Marc Boone

Vakgroep geschiedenis

E marc.boone@ugent.be

T +32 9 331 02 15

M +32 478 21 36 67

 Ghent University

 @ugent

 Ghent University

www.ugent.be

Claire Billen

SociAMM (ULB)

E cbillen@ulb.ac.be

T +32 2 649 10 29

M +32 473 58 12 71